

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

518^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 5 décembre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.12.322

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de novembre 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Comparatif comptable – Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2016

- 1.4. Don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage – Déclaration
- 1.5. Équité salariale – Affichage
2. Correspondance
 - 2.1. Montée de l'Enseigne – Demande de modification
 - 2.2. Regroupement Vigilance Hydrocarbures – MRC des Chenaux
3. Calendrier des séances du conseil 2017
4. Contribution 2017 à la Corporation de Transport Adapté (CTAFCM)
5. Bulletin des Chenaux – Achat de visibilité
6. FQM – Appui à la démarche de la FQM sur le projet de loi numéro 106

D. Contrat et appels d'offres

1. Opération cadastrale créant les lots 5 990 153 à 5 990 159 – Autorisation de la dépense
2. Restauration et maintien des infrastructures de protection incendie – Autorisation de la dépense

E. Avis de motion

1. Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2017 et les conditions de perception
2. Règlement fixant la rémunération et traitement des élus

F. Adoption de règlement

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. CPTAQ – 511 boulevard de Lanaudière – Demande d'autorisation
2. CPTAQ – Domaine le Grand Duc – Demande d'autorisation

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Tournoi de hockey - Demandes
2. Plaisirs d'hiver 2017 – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2016.12.323

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2016.12.324

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2016.12.325

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 267 551,42 \$.

Liste des comptes payés	107 419,56 \$;
Liste des comptes à payer	114 312,69 \$;
Liste des salaires	45 819,17 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Les encaissements du mois de novembre sont de 74 347,71 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Oléoduc Énergie Est – Rencontre avec lobbyistes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

COMPARATIF COMPTABLE – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2016

Le directeur général dépose le comparatif comptable au 31 octobre 2016.

DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE – DÉCLARATION

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique*, aucun élu n'a de déclaration à déposer.

ÉQUITÉ SALARIALE – AFFICHAGE

Le directeur général fait état du dépôt de l'affichage en matière d'équité salariale.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2016.

2016.12.326

MONTÉE DE L'ENSEIGNE – DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la Montée de l'Enseigne ont déposé une pétition demandant que la désignation soit changée pour Montée d'Enseigne en raison de l'aspect historique du nom Montée d'Enseigne;

CONSIDÉRANT QU'au registre de la Commission de toponymie du Québec le nom officiel est celui de Montée de l'Enseigne;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de toponymie du Québec de modifier la désignation de la Montée de l'Enseigne pour la Montée d'Enseigne.

Adoptée.

REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES – MRC DES CHENAUX

Le directeur général dépose la correspondance adressée au député de Champlain concernant le projet de loi 106.

2016.12.327

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est jour férié, et qui débuteront à 19 h 30 :

- 9 janvier	- 6 février	- 6 mars	- 3 avril
- 1 ^{er} mai	- 5 juin	- 3 juillet	- 7 août
- 5 septembre	- 2 octobre	- 30 octobre	- 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

2016.12.328

CONTRIBUTION 2017 À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ (CTAFCM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire accorder une contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec (MTQ), lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient reproduites ici;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la 28^e année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût pour le transport adapté étant de 271 380 \$ et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux un montant de 4 962 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le MTQ accepte ces dites prévisions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du MTQ et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Chenaux;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière de 4 962 \$ pour l'année financière 2017 à Transport adapté et collectif des Chenaux et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec Transport adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée.

2016.12.329

BULLETIN DES CHENAUX – ACHAT DE VISIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin des Chenaux publie un cahier spécial pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite publier ses vœux pour cette période;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'acheter 1/8 de page couleur pour un montant de 175 \$, avant toutes les taxes applicables, dans le cahier spécial du temps des fêtes du Bulletin des Chenaux.

Adoptée.

2016.12.330

FQM – APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM SUR LE PROJET DE LOI NUMÉRO 106

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité :

D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazière et pétrolière seraient interdites;

De demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'appuyer activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Restigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2016.12.331

OPÉRATION CADASTRALE CRÉANT LES LOTS 5 990 153 À 5 990 159 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite municipaliser la rue Gamelin et que pour ce faire des opérations cadastrales doivent être effectuées;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 3 163,38 \$ pour l'opération cadastrale réalisée sur les lots 5 990 153 à 5 990 159 par Champagne et Matte, arpenteurs géomètres.

Adoptée.

2016.12.332

RESTAURATION ET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bornes d'incendie effectuée, des lacunes ont été constatées sur certaines de ces bornes;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Stelem pour la restauration et le maintien des infrastructures de protection incendie pour un montant de 7 700 \$ avant toutes taxes applicables et pièces pour les réparations.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

La conseillère Nancy Benoît dépose le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2017 et les conditions de perception.

RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller Adam Perreault dépose le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement fixant la rémunération et traitement des élus.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun point.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016.12.333

CPTAQ – 511 BOULEVARD DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 511 boulevard de Lanaudière désirent convertir un local commercial en deux logements pour des fins d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent avoir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de modifier l'usage;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ veut savoir si la municipalité s'oppose à la modification de l'usage;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'aviser la CPTAQ que la municipalité est en accord avec la modification de l'usage commercial en usage résidentiel, par les propriétaires du 511 boulevard de Lanaudière.

Adoptée.

2016.12.334

CPTAQ – DOMAINE LE GRAND DUC – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 390 rang d'Orvilliers désirent aménager un logement pour le propriétaire au-dessus du commerce se situant au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent avoir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de modifier l'usage;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ veut savoir si la municipalité s'oppose à la modification de l'usage;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'aviser la CPTAQ que la municipalité est en accord avec l'aménagement d'un logement au 2^e étage du bâtiment situé à 390 rang d'Orvilliers.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2016.12.335

TOURNOI DE HOCKEY - DEMANDES

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de hockey provincial Atome a lieu du 28 novembre au 11 décembre prochain et regroupe une cinquantaine d'équipes;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes suivantes du comité organisateur pour le tournoi, soit : l'autorisation d'utiliser la loge pour le match d'ouverture, l'utilisation des tables pour la réception à l'entrée, l'utilisation du local du CPA pour la prise de photos, le centre récréatif Jean-Guy Houle pour l'entreposage d'équipement de hockey sans responsabilité de la part de la municipalité en cas de vol et l'impression des programmes (120 copies), le tout sans frais.

Adoptée.

2016.12.336

PLAISIRS D'HIVER 2017 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la programmation des plaisirs d'hivers 2017 qui consiste en trois (3) activités se tenant en janvier et février 2017;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 900 \$ pour les trois (3) activités des plaisirs d'hiver.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Position de la FQM concernant le projet d'oléoduc Énergie-Est;
- Rencontre potentielle avec Énergie-Est;
- Borne-fontaine sèche – Île-du-Sable.

RAPPORT DES COMITÉS

- 350° de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- MRC – Budget et collecte des conteneurs des entreprises.

2016.12.337

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 13.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse